Lancement du premier plan national d'actions pour la gestion des eaux pluviales



Le ministère de la Transition écologique, en partenariat avec le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et les différentes parties prenantes, lance le premier plan d'action national pour une gestion durable des eaux pluviales. Couvrant la période 2022-2024, il a pour ambition de mieux intégrer la gestion des eaux pluviales dans les politiques d'aménagement du territoire, et de faire de ces eaux une ressource dans la perspective d'adaptation des villes au changement climatique.

Pourquoi un plan national sur les eaux pluviales ?
Le changement climatique, l'augmentation des pluies intenses et l'imperméabilisation croissante des sols du fait de constructions de bâtiments ou routes en matériau artificiel imperméable (asphalte ou béton par exemple) contribuent à augmenter le ruissellement des eaux pluviales, et donc le risque d'inondations. La gestion durable des eaux pluviales est au cœur de nombreux enjeux environnementaux, sociétaux et économiques :

- la prévention et la gestion des inondations, qui représentent en France métropolitaine le risque naturel le plus important en matière de dégâts matériels ;
- la préservation et la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Du fait des substances polluantes et des micro-organismes qu'elles peuvent véhiculer, les eaux pluviales peuvent avoir un impact significatif sur les écosystèmes aquatiques et marins où elles s'écoulent ;
- la performance des systèmes d'assainissement des eaux usées ;
- l'adaptation des villes au changement climatique : nature et végétalisation en ville, lutte contre les îlots de chaleur urbains, etc.

Liens utiles
En savoir